



Le Club des Territoires

LE CLUB DES TERRITOIRES

Bulletin d'adhésion 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 030-243000593-20250205-DEC2025_02_16-CC



Collectivité	Population (dernier chiffre officiel de l'INSEE)
CC Petite Camargue	28528
Adresse	
145 Avenue de la Condamine	
Code postal	Ville
30600	VAUVERT

Élu(e) référent(e)	
Prénom, NOM : André BRUNDU	Tél. fixe : 0466511920
Courriel : secretaariat@cc-petitecamargue.fr	Tél. portable : /

Technicien(ne) référent(e)	
Prénom, NOM : Nicolas DARDEVEY	Tél. fixe : 0466511237
Courriel : nicolas.dardevey@cc-petitecamargue.fr	Tél. portable : 0619891963

La collectivité s'engage à payer par mandat administratif ou virement la somme de 582 € (voir grille pour en calculer le montant)

En adhérant, la collectivité autorise également l'association Un Plus Bio à diffuser les coordonnées des personnes référentes pour sa collectivité aux autres membres du Club des Territoires et à toute personne intéressée par sa démarche.

Le 5 Février 2025 à VAUVERT

Signature et tampon :

Le Président,
André BRUNDU



EN SAVOIR PLUS

Association Un Plus Bio
68 bis avenue Jean Jaurès,
30 900 NIMES

Mail : contact@unplusbio.org
Tél : 09 82 58 26 41 / 06 61 32 93 48
Site internet : www.unplusbio.org

RÉGLER LA COTISATION

Par virement, après réception de la facture
par mail ou via la plateforme Chorus Pro.

Références de l'association :
SIRET 445 260 144 000 24 / NAF 9499 Z

Organisme bancaire : Crédit Agricole Languedoc
RIB : FR76 1350 6100 0008 7512 6900 134
BIC : AGRIFRPP835



Le Club des Territoires

LE CLUB DES TERRITOIRES

Grille de calcul de l'adhésion 2025

Envoyé en préfecture le 11/02/2025

Reçu en préfecture le 11/02/2025

Publié le 11/02/2025

ID : 030-243000593-20250205-DEC2025_02_16-CC



Vous représentez...	Calcul applicable pour l'adhésion	Population 2025 (dernier chiffre officiel de l'INSEE)	Montant (arrondi à l'unité) €
Une commune < 12 000 habitants	225 €		€
Une commune ≥ 12 000 habitants	225 € + 0,0125 x hab. (plafond : 8000 €)		€
Un EPCI (communautés de communes, d'agglomération, métropoles, communautés urbaines et syndicats intercommunaux)	225 € + 0,0125 x hab. (plafond : 12 000 €)	28528	581,60 €
Un territoire de projet (PAIT, PETR, PNR, PTCE...)	225 € + 0,0125 x hab. (plafond : 8000 €)		€
Un département	< 400 000 hab. = 1500 € 400 000-700 000 hab. = 3000 € 700 000-900 000 hab. = 4000 € 900 000-1,2 millions hab. = 5000 € 1,2-1,5 millions hab. = 6000 € 1,5-1,8 millions hab. = 7000 € > 1,8 millions hab. = 8000 €		€
Une région	< 2 millions hab. = 3000 € 2-3 millions hab. = 6000 € 3-4 millions hab. = 7000 € 4-5 millions hab. = 8000 € 5-6 millions hab. = 9000 € 6-7 millions hab. = 10 000 € 7-8 millions hab. = 11 000 € > 8 millions hab. = 12 000 €		€